

# Objectif 13 - Améliorer les conditions de vie dans le coeur habité

## Objectif 13 - Améliorer les conditions de vie dans le coeur habité

Les résidents du coeur nourrissent des espoirs légitimes de développement et d'amélioration de leurs conditions de vie. Celles-ci ont déjà considérablement évolué depuis 20 ans, avec l'apparition des gîtes, de l'hélicoptère, de la télévision, du téléphone portable et du photovoltaïque. Ces changements ont amené plus de confort et une ouverture sur le monde mais ils ont également eu des effets négatifs (production de déchets, perte d'autonomie, émergence d'une forme d'isolement social...).

Aussi apparaît-il nécessaire de maîtriser les évolutions et de les organiser autour d'une stratégie construite avec la participation active de la population, dans un souci de développement durable intégrant la bonne gestion des ressources naturelles.

[...]

- **Mesure 13.2 - Planifier et mettre en oeuvre le développement et l'aménagement des îlets**

### Rôle de l'établissement public du parc national

- Encourager et participer à l'élaboration du schéma de développement et d'aménagement des îlets répondant aux enjeux environnementaux et sociaux (sécurisation de l'alimentation en eau, énergies renouvelables, urbanisme économe en espace, prise en compte des risques naturels, gestion des eaux pluviales et de l'assainissement, gestion des déchets, préservation des paysages, de la biodiversité et des ressources naturelles, capacité d'accueil des sites, etc.).
- Participer aux réflexions sur les accès (terrestres et aériens) et les déplacements au sein du coeur habité (incluant le ravitaillement et l'évacuation des déchets), conciliant amélioration des conditions de vie et réduction des nuisances

[...]

### Rôle des communes

- Contribuer à l'élaboration puis à la mise en oeuvre du « schéma de développement et d'aménagement des îlets ».
- Traduire le schéma dans les documents d'urbanisme.
- Dans le cadre du schéma, piloter les actions opérationnelles visant à mieux répondre aux besoins primaires de la population : entretien et amélioration des accès, électrification rurale, accès à l'eau potable, etc.

### Autres acteurs opérationnels

- EPCI (TCO, CIVIS), Département, Région

# Objectif 13 - Améliorer les conditions de vie dans le coeur habité

- ONF, CAH, Education nationale, CAF, CGSS, DGAC, BRGM
- SIDELEC, ARER, M.I.O, EDF, ADEME
- Associations, résidents

Page 99 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #3577

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-07 16:24